

†.ΧΗΛΞ† | ΗΓΥΟΞΘ
.ΙΘΘΞΧΗ | †Θ.Ξ†



المملكة المغربية
رئيس الحكومة

Royaume du Maroc
Le Chef du Gouvernement

REALISATIONS DE L'ACTION
GOUVERNEMENTALE

2017-2021

Une mobilisation gouvernementale
permanente

Pour améliorer et soutenir le
pouvoir d'achat des citoyens

Sommaire

1. Un dialogue social réussi qui a contribué à soutenir le pouvoir d'achat de la classe des travailleurs.	4
2. Traitement de la situation de plusieurs catégories sectorielles de fonctionnaires.....	4
3. Augmentation notable des salaires dans la fonction publique.	5
4. Renforcement du pouvoir d'achat de plusieurs catégories vulnérables.	6
5. Poursuite de la subvention des produits de base et de maîtrise des prix. ...	6
6. Allègement des dépenses de santé.	7
7. Amélioration du niveau de vie des ménages marocains.....	8
8. Recul de la pauvreté absolue et de la précarité et réduction des inégalités sociales.	9
9. Protection du pouvoir d'achat des ménages lors de la crise sanitaire du Covid-19.	10



Le Gouvernement s'est attelé depuis le début de son mandat, à la mise en œuvre d'une batterie de mesures pour améliorer et préserver le pouvoir d'achat des citoyens. Ces mesures ont profité à de larges franges de ménages pauvres, en situation de précarité, ou appartenant à la classe moyenne.

L'une de ces principales réalisations a été le lancement par le gouvernement du round du dialogue social, couronné par la conclusion de l'accord de 2019 qui a permis une grande avancée en terme d'amélioration du pouvoir d'achat de la classe des travailleurs dans les secteurs public et privé.

Fort de la contribution de ces dispositions et de bien d'autres à l'amélioration du pouvoir d'achat des citoyens et à la réduction des disparités sociales, comme en attestent plusieurs indicateurs au titre de 2019, le gouvernement a consenti des efforts exceptionnels supplémentaires pour réduire les effets de la crise sanitaire du Covid-19. Ceci a contribué pour notre pays d'éviter le pire et à de nombreuses franges de la société de basculer dans la pauvreté et la précarité.

1. Un dialogue social réussi qui a contribué à soutenir le pouvoir d'achat de la classe des travailleurs.

Depuis son installation, le gouvernement a veillé à la reprise et à l'institutionnalisation du dialogue social, en lançant un nouveau round de dialogue. A cette fin, il a été procédé à la mise en place d'une haute commission consultative, d'une commission nationale et de commissions régionales et sectorielles du dialogue social.

Le gouvernement n'a pas non plus attendu la fin de son mandat pour parvenir à un accord qui soit profitable aux travailleurs. En concrétisation de cette volonté et avec la participation de tous les partenaires économiques et sociaux, l'accord du 25 avril 2019 a été conclu, et a eu un impact positif sur l'amélioration du pouvoir d'achat à travers une batterie de mesures et de dispositions au profit des salariés du secteur privé et des fonctionnaires de l'Etat. L'on cite parmi ces mesures :

- L'augmentation générale entre 400 et 500 DIRHAMS des salaires des fonctionnaires selon le grade, répartie sur trois tranches, dont la dernière a été déboursée en janvier 2021. Le coût global des engagements relatifs aux fonctionnaires de l'Etat a atteint près de 14,25 milliards de dirhams ;
- L'augmentation de 10 % des salaires dans les secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture ;
- L'augmentation des allocations familiales (100 Dirhams par enfant pour trois enfants), et ce à partir de juillet 2019 au profit des fonctionnaires de l'Etat et des salariés du secteur privé ;
- L'amélioration des conditions d'avancement et de promotion pour plusieurs catégories de fonctionnaires selon l'échelle et le secteur.

2. Traitement de la situation de plusieurs catégories sectorielles de fonctionnaires

Dans le cadre du dialogue social sectoriel, le Gouvernement a interagi avec nombre de revendications sectorielles, ce qui a abouti notamment à :

- La régularisation de la situation financière de plus de 12.000 infirmières et infirmiers pour une enveloppe d'environ 250 millions de dirhams ;
- La régularisation de la situation des fonctionnaires embauchés pour la première fois aux échelles 7 et 8 ;
- La régularisation de la situation de certains fonctionnaires classés à l'échelle 9 (classe 3) ;
- La régularisation de la situation des professeurs du cycle secondaire qui étaient auparavant enseignants du primaire mis à la retraite avant le 1er janvier 2011 ;
- La régularisation de la situation des personnes ayant passé avec succès les concours professionnels du Département de l'Education nationale, titulaires de diplômes étrangers ou d'un diplôme d'ingénieur ;

- La régularisation du dossier des lauréats du cycle de l'administration pédagogique qui exerçaient des missions de l'administration pédagogique par la création du poste d'administrateur pédagogique.

3. Augmentation notable des salaires dans la fonction publique.

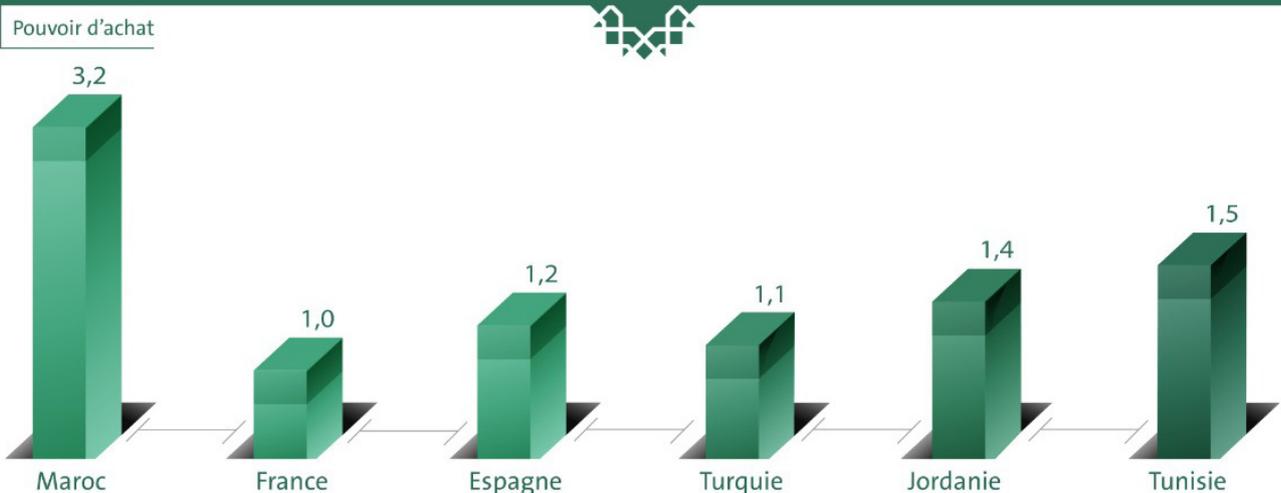
La politique publique du Gouvernement a contribué à une augmentation notable du salaire net moyen dans la fonction publique de 24,38 % entre 2010 et 2020, en passant de 6.550 DIRHAMS à 8.147 DIRHAMS, soit une hausse annuelle de près de 2,1 %. Par ailleurs, le salaire minimum dans la fonction publique a presque doublé au cours de la même période, passant de 1.800 DIRHAMS à 3.258 DIRHAMS, soit une hausse de 81 %.

Selon le rapport annuel sur les ressources humaines, accompagnant les projets de loi de finances, les données de l'année 2020 ont montré que le salaire moyen net dans la fonction publique est 3,2 fois supérieur au produit national brut par habitant contre 1,5 en Tunisie, 1,1 en Turquie et 1,4 en Jordanie, dépassant ainsi les taux enregistrés dans plusieurs pays voisins.

Cette avancée nette réalisée par le Maroc en comparaison avec d'autres pays voisins, s'explique par les efforts importants déployés par notre pays pour améliorer les revenus des fonctionnaires qui constituent une part importante de la classe moyenne. Le gouvernement est conscient de l'ampleur du défi que supposent ces efforts financiers consentis pour améliorer la situation économique des fonctionnaires, notamment sur les finances publiques lors des prochaines années. Et c'est pourquoi il veille, en parallèle, à améliorer le rendement des fonctionnaires et à réformer l'administration pour conférer davantage de qualité au service public et rehausser le niveau des prestations fournies aux citoyens.

SALAIRE NET MOYEN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le salaire net mensuel moyen de la fonction publique au Maroc est de 8147 DHS en 2020, il représente 3,2 fois le PIB par habitant



Réalizations 2017 - 2021 / www.cg.gov.ma

4. Renforcement du pouvoir d'achat de plusieurs catégories vulnérables.

Le Gouvernement a tenu à soutenir le pouvoir d'achat de certaines catégories vulnérables, ou de celles qui nécessitent un soutien particulier à certaines étapes de leur vie. Il a ainsi œuvré à :

- Porter la pension minimale de retraite, à compter du 1er janvier 2018, à 1.500 DIRHAMS, une mesure qui a profité à environ 90 mille retraités ;
- Accroître les indemnités des accidents de travail et des maladies professionnelles au profit de 36 mille personnes à fin mars 2021 pour une enveloppe budgétaire d'environ 380 millions de Dirhams ;
- Poursuivre l'appui accordé à certaines catégories sociales telles que les veuves, les orphelins, les femmes divorcées délaissées et leurs enfants qui bénéficient du Fonds d'appui à la cohésion sociale. Le nombre des bénéficiaires de ce programme a atteint plus de 181.000 orphelins et 106.675 veuves à fin août 2020 ;
- Augmenter les bourses universitaires au profit des étudiants, lesquelles bourses bénéficient également aux stagiaires de la formation professionnelle depuis 2018 et ce pour la première fois dans l'histoire du Maroc ;
- Généraliser le programme «Tayssir» visant à lutter contre la déperdition scolaire jusqu'au collège. Cette mesure a profité à plus de 2,4 millions d'élèves au titre de l'année scolaire 2019-2020.

5. Poursuite de la subvention des produits de base et de maîtrise des prix.

Le gouvernement a également consacré son objectif de préservation du pouvoir d'achat, à travers la poursuite du soutien des produits de consommation de base, tout en veillant à la stabilité des prix.

Le gouvernement a poursuivi ainsi son appui à la caisse de compensation, à laquelle environ 13 milliards de dirhams ont été alloués annuellement au cours de la période allant de 2017 à 2021, ce qui a permis de continuer à subventionner les prix du gaz butane, du sucre et de la farine nationale, dont les cours se sont stabilisés.

Ainsi, la subvention moyenne à la bonbonne de gaz a atteint 47 Dirhams pour les bonbonnes de 12 kg durant la période 2016-2019.

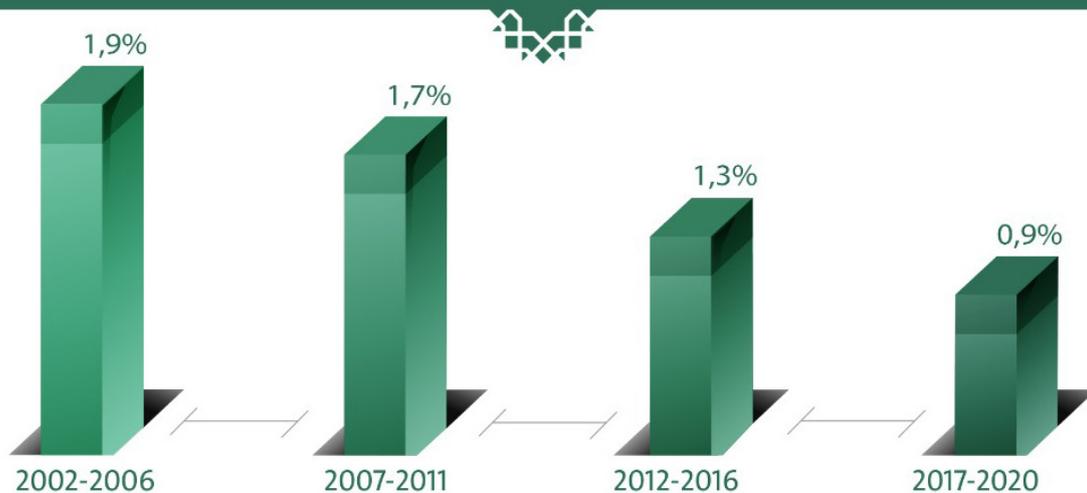
De même, le gouvernement a poursuivi sa politique de prix réglementés, ainsi, les produits et services de base réglementés n'ont connu aucune hausse significative ces dernières années. Le gouvernement a également veillé à contrôler les prix, notamment à travers :

- Le renforcement du système de veille concernant les prix des carburants ;

- Le lancement d'une ligne téléphonique pour suivre les prix et le marché dans le cadre du renforcement des mécanismes de veille pour la protection des consommateurs contre la spéculation et les hausses illégales des prix des matières.

Un autre facteur ayant contribué à la protection et à la préservation du pouvoir d'achat a été la poursuite du maintien d'un faible taux d'inflation, se place l'économie marocaine parmi les économies dont les marchés connaissent une stabilité des prix. Le niveau de l'inflation s'est ainsi stabilisé à 2 % au cours de la dernière décennie, selon les statistiques du Haut-Commissariat au Plan (HCP).

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE DU TAUX D'INFLATION VERS PLUS DE DÉCROISSANCE



Réalisations 2017 - 2021 / www.cg.gov.ma

Parallèlement à un maintien de taux bas d'inflation, il convient de poursuivre les efforts et de faire preuve de vigilance afin que ces taux n'atteignent des niveaux très bas dont pourrait résulter une déflation, dans un contexte de marasme économique à l'échelon international et régional.

6. Allègement des dépenses de santé.

En soutien au pouvoir d'achat des citoyens, le Gouvernement a poursuivi une politique volontariste visant à alléger les charges des dépenses liées aux médicaments, concrétisée notamment par :

- La baisse des prix de près de 1.500 médicaments des plus consommés et qui sont destinés au traitement de certaines maladies graves et chroniques durant la période 2017-2020 ;
- L'exonération de la taxe sur la valeur ajoutée de 574 médicaments dont le prix dépasse 962 DIRHAMS durant la période 2018-2020 ;
- L'allègement de la facture médicale en renforçant l'utilisation des médicaments génériques, dont la part dans le panier médical a atteint 39 % en 2019 contre 30 % en 2012 ;
- L'augmentation notable du nombre de médicaments remboursables dans le cadre de l'assurance maladie obligatoire (AMO), qui a atteint plus de 4.600 médicaments.

7. Amélioration du niveau de vie des ménages marocains.

Selon un rapport publié par le HCP, en mars 2021, sur le niveau de vie des ménages marocains et les effets de la pandémie du Covid-19 sur les disparités sociales, le niveau de vie des ménages marocains a connu une nette amélioration au cours des dernières années, jusqu'à 2019.

Le niveau de vie par tête d'habitant, mesuré en fonction de la consommation moyenne annuelle des produits et services acquis par les ménages marocains, est passé de 15.900 DIRHAMS en 2013 à 20.389 DIRHAMS en 2019, une amélioration qui a profité de façon égale aux ménages dans les milieux urbain et rural.

Ainsi, et en prenant en considération l'évolution des prix, le niveau de vie individuel en dirham a progressé de 2,7 % annuellement sur la même période.

Par ailleurs, il ressort d'autres rapports annuels du HCP relatifs à la situation économique nationale que l'indice global du revenu par tête d'habitant a connu une augmentation constante lors des dernières années de 11 % entre 2014 et 2019, pour passer à 18.674 Dirhams en 2014 à 20.878 Dirhams en 2019.

ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT

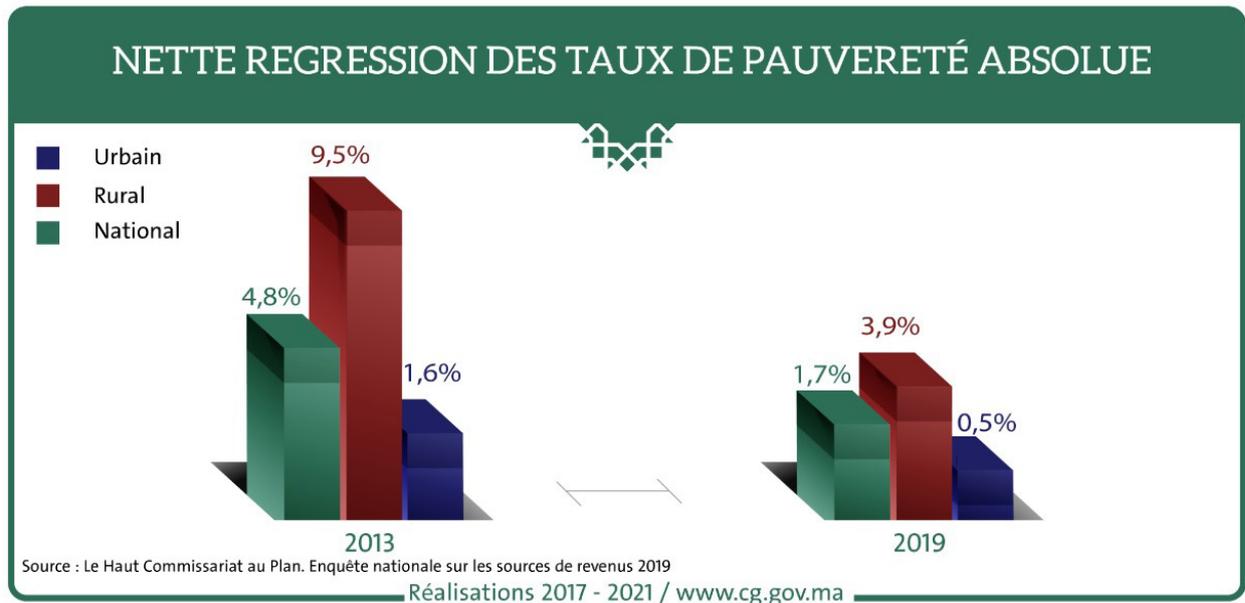
Le revenu brut disponible par tête est passé de 18.674 Dirhams en 2014 à 20.878 en 2019 soit une augmentation de plus de 11%



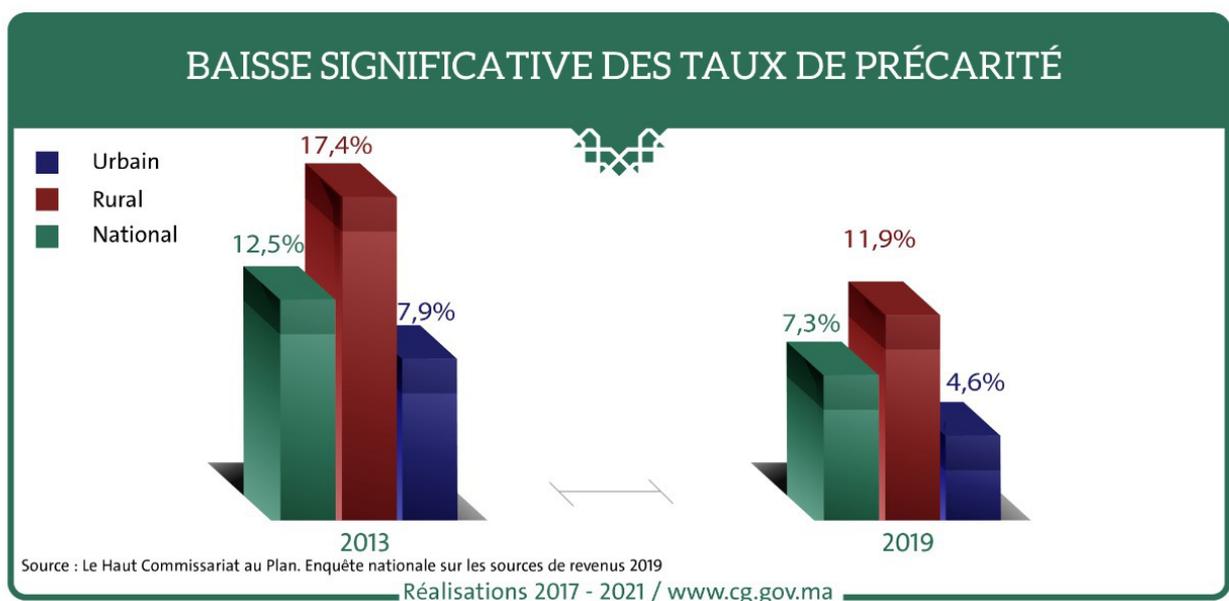
Réalizations 2017 - 2021 / www.cg.gov.ma

8. Recul de la pauvreté absolue et de la précarité et réduction des inégalités sociales.

Les efforts déployés par le gouvernement ont grandement contribué à la réduction de la pauvreté et de la précarité. Le même rapport du HCP publié en mars 2021, indique qu'en 2019, ces phénomènes ont continué leur baisse. Au niveau national, l'incidence de la pauvreté absolue a reculé de 4,8 % en 2013 à 1,7 % en 2019.

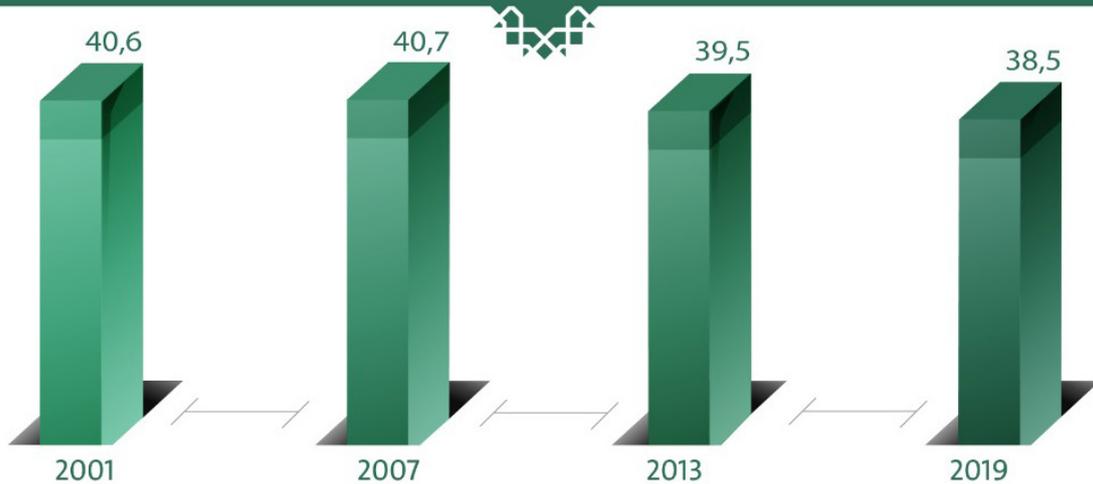


Les inégalités sociales ont également présenté une tendance baissière grâce à ces efforts. La part de 20 % des ménages les moins nantis, ont vu leur niveau de vie augmenter de 3,5 % au cours de la même période, évolution qui a également profité aux classe intermédiaires à hauteur de 3,5 % et même aux 20 % des classes les plus aisées à hauteur de 2,5 %.



Dans ce contexte, l'indicateur composé des disparités sociales, le coefficient de Gini, a poursuivi sa baisse avant la survenue de la pandémie, passant de 39,5 % en 2013 à 38,5 % en 2019.

EVOLUTION DE L'INDICE CONSOLIDÉ DES DISPARITÉS SOCIALES AVEC UNE REGRESSION CONTINUE ENTRE 2013 ET 2019



Réalizations 2017 - 2021 / www.cg.gov.ma

9. Protection du pouvoir d'achat des ménages lors de la crise sanitaire du Covid-19.

Dans le but d'atténuer l'impact de la pandémie du Covid-19 et d'alléger les retombées économiques et sociales inhérentes à l'instauration d'un confinement sanitaire de près de trois mois, le gouvernement a adopté plusieurs mesures et dispositions en mettant en place des programmes d'aide aux personnes et aux familles touchées. Ces mesures ont eu des résultats positifs en termes de préservation des postes d'emploi et du pouvoir d'achat des citoyens et de renforcement de la demande interne.

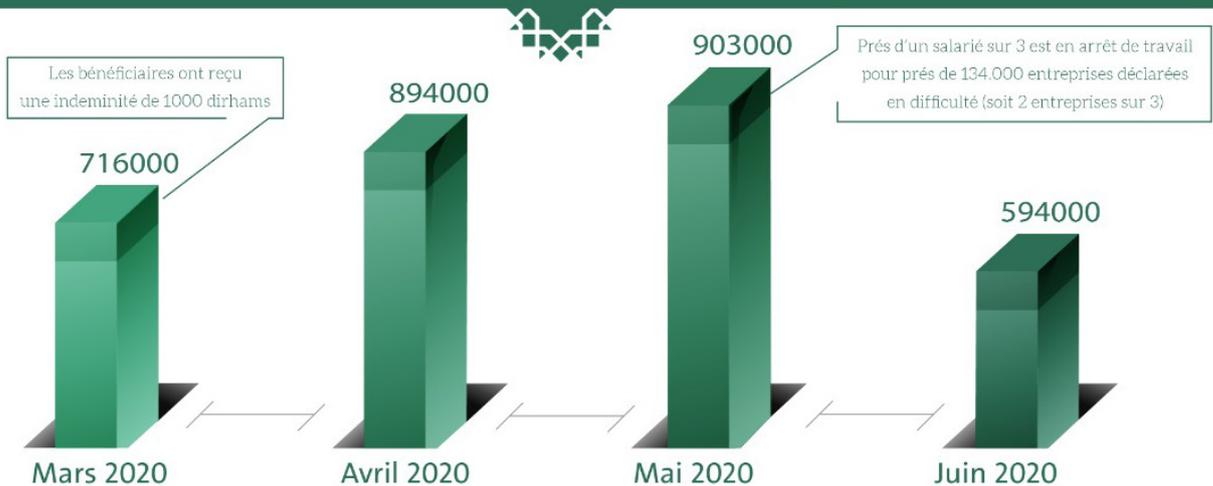
Sur hautes instructions royales, notre pays a mis en place des mécanismes de soutien aux familles, y compris celles opérant dans le secteur informel, dans le but de préserver le pouvoir d'achat des citoyens.

Pour ce qui est des personnes affiliées à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale (CNSS) il a été procédé au :

- Versement, au cours de la période allant du 15 mars jusqu'au 30 juin 2020, d'une indemnité mensuelle nette de 2000 Dirhams au profit des salariés et des stagiaires en formation-insertion. Cette mesure a nécessité une enveloppe budgétaire de 6,1 Milliards de Dirhams et a profité à près du tiers de salariés.
- Maintien des avantages relatifs à l'AMO et aux allocations familiales en faveur des salariés affiliés à la CNSS lors de l'arrêt partiel ou total du travail

- La reconduction du soutien accordé aux affiliés à la CNSS du 1er juillet 2020 au 1er avril 2021 en vertu de contrats-programmes visant la promotion du secteur du tourisme et d'autres secteurs impactés.

NOMBRE DE SALARIÉS AFFILIÉS À LA CNSS BÉNÉFICIAIRES DES AIDES FINANCIÈRES PENDANT LE CONFINEMENT



Réalisations 2017 - 2021 / www.cg.gov.ma

Il a également été décidé d'accorder une aide aux familles opérant dans secteur informel à travers notamment :

- Octroi à ces familles d'indemnités dont le montant est fixé en fonction du nombre des personnes composant la famille (800 Dirhams par mois pour les familles composées de deux personnes ou moins, 1000 Dirhams par mois pour les familles composées de trois à quatre membres et 1200 Dirhams par mois pour les familles de plus de quatre personnes).

Le nombre total des familles ayant bénéficié de ce soutien financier a été d'environ 5,5 millions de familles dont 45 % en milieu rural. Le montant alloué à ce soutien a été d'environ 16 milliards de Dirhams.

Toutes ces mesures ont eu un impact positif sur de larges catégories de citoyens. Ainsi 9,2 % ont pu s'extirper de la pauvreté alors que 7,8 % ont pu éviter de sombrer dans la précarité, selon un rapport du HCP.

Le versement de ces aides a contribué à la stabilisation de la pauvreté à 2,5 % après versement de ce soutien financier contre un taux de pauvreté absolue de 11,7 % sous l'effet du confinement sanitaire en cas de non versement de ces aides aux familles impactées.

De même, le taux de précarité s'est stabilisé à 8,9 % au lieu de 16,7%.

www.cg.gov.ma

